



POLICE
RÉGIONALE
VILLES DU CENTRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2022	1
MESSAGE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION	3
L'ANNEE 2022 EN BREF	4
GOUVERNANCE DE LA PRVC	5
ASSEMBLEE DES DELEGUES	5
COMITE DE DIRECTION	6
ORGANISATION DE LA PRVC	7
ACTIVITES DES DIFFERENTES ENTITES	8
DIRECTION DU CORPS DE POLICE	8
ENTITE POLICE SECOURS	8
Missions principales	8
Activités 2022	8
Contrôles radar	8
Conducteur de chien	9
Centrale de police - CEN	9
Patrouilles cyclistes - BIKE PATROL	9
Collaboration avec les partenaires	10
Véhicules	10
ENTITE POLICE DE PROXIMITE	10
Missions principales	10
Activités 2022	10
Education routière	11
ENTITE POLICE DU STATIONNEMENT	11
Missions principales	11
Contrôle du stationnement	11
ENTITE SERVICES GENERAUX	12
Missions principales	12
Activités 2022	12
TRIBUNAL INTERCOMMUNAL DE POLICE	13
Rétrospective 2022	13
FINANCES	14
Bilan au 31 décembre 2022	14
Compte d'exploitation global (Police et Tribunal de Police)	14
Compte d'exploitation (Police)	15
Compte d'exploitation (Tribunal de Police)	15
Répartition de l'excédent de charges Sion et Sierre	15
Commentaires généraux sur les comptes 2022	16
Rapport de l'organe de révision	16

MESSAGE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION

2022 aura été l'année d'un certain retour à la normalité après les mois d'incertitude qui ont impacté l'ensemble de la population, tant dans sa vie privée que sa vie professionnelle. Normalité pour notre police ne signifie pas que l'on s'installe dans une forme de fonctionnement routinisé, bien au contraire. La reprise des activités sociales a induit l'organisation de nombreux évènements qui viennent animer la vie quotidienne de nos communes. Sportifs, culturels, politiques, associatifs, d'envergure régionale ou nationale, ce sont autant d'occasion pour la PRVC de démontrer son savoir-faire au service de la collectivité.

La planification du personnel devient ainsi un précieux savoir-faire qu'il convient d'anticiper et de faire évoluer au gré des ajustements du calendrier et du contexte général. Un match de football peut s'avérer une rencontre amicale entre passionnés ou un théâtre de provocations auxquelles les forces de l'ordre doivent savoir s'adapter. Une manifestation annuelle peut à son tour connaître une augmentation du niveau de sécurité selon les caprices de la météo ou de l'affluence de ses visiteurs. Cette capacité à anticiper les risques pour y apporter une réponse proportionnée et sécurisante est une précieuse qualité que la PRVC convoque régulièrement.

Derrière l'image des uniformes qui permettent d'identifier facilement les agents de police, œuvrent aussi des femmes et des hommes en charge des tâches administratives. Le service au guichet, les facturations ordinaires de prestations comme le Tribunal de police sont des pans de la sécurité publique qu'il convient également de mettre en lumière. Sans ces personnes, l'action des policiers risquerait de se limiter à des paroles dans le vent. Ce sont donc les missions combinées de tous les collaborateurs de la PRVC qui permettent à notre police de demeurer un acteur moderne et partenaire efficace au service des communes et du légitime sentiment de sécurité de nos concitoyens.

La PRVC ne saurait se contenter de son satisfaisant bilan et ne cesse d'améliorer ses structures. Notre personnel en général doit être au cœur de nos préoccupations. Parmi les décisions importantes du Comité de direction, l'instauration du travail à temps partiel aura été celle qui a été le plus attendue. Cette décision rencontre un certain succès non seulement parmi les collaborateurs à horaire régulier, mais aussi parmi les policiers. Un employeur doit se montrer exemplaire et la satisfaction des collaborateurs est garantie d'une grande qualité dans leurs missions quotidiennes.

Cyrille Fauchère
Président du Comité de direction

L'ANNEE 2022 EN BREF

Au sortir de la crise sanitaire du Covid 19, la PRVC a poursuivi son évolution et mené à terme l'étude du projet de délocalisation du poste de Sion.

L'année 2022 a été marquée par un retour à la vie normale au niveau de la population après deux années fortement impactées par la crise du coronavirus. Cela s'est traduit par une reprise importante des manifestations ainsi que de la fréquentation des établissements publics, terrasses et autres lieux de rassemblement. Ce regain des différentes activités sociales s'est fait sans générer de troubles particuliers à l'ordre public. Toutefois, il a été constaté une recrudescence de manifestations non-autorisées, organisées de manière sauvage, de type *goa party*. Ces événements ont mobilisé des effectifs afin d'assurer l'ordre public, voire l'arrêt de la manifestation. De même, plusieurs actions en vue de lutter contre les tags et autres déprédations ont été menées en 2022.

Durant l'année 2022, la PRVC a également mené des actions spécifiques dans des secteurs générant des plaintes de la population, que ce soit en raison des incivilités, de problématiques de circulation routière ou de comportements pouvant créer un sentiment d'insécurité. Ces actions ont permis de rétablir la sécurité dans les secteurs concernés et de dénoncer les contrevenants auprès des autorités compétentes.

L'étude du projet de délocalisation du poste PRVC de Sion dans les locaux de la Poste près de la gare a pu être menée à terme, permettant ainsi d'établir un projet répondant au cahier des charges qui avait été soumis au mandataire. L'Assemblée des délégués de la PRVC a été amenée, en juin 2022, à se déterminer sur cette délocalisation et a validé cette opération qui devrait se dérouler dans le courant du quatrième trimestre 2023. Ce déménagement permettra à la PRVC de disposer de locaux suffisants pour accueillir les différentes entités basées à Sion et offrir au public une zone d'accueil moderne dans un secteur fortement fréquenté. De plus, la présence de la PRVC dans cette zone sera bénéfique en terme de sécurité publique, dès lors que la gare fait régulièrement l'objet de plaintes de citoyens, notamment en lien avec des rassemblements de personnes non-usagers des transports publics.

Au niveau de sa structure, la PRVC a poursuivi son évolution après deux années d'existence, afin de s'adapter aux besoins d'une structure autonome. Suite au départ à la retraite de l'officier en charge de l'entité « administration et logistique », cette dernière a vu son appellation être modifiée en « services généraux » afin de mieux représenter les missions dévolues à cette entité, à savoir l'exploitation des guichets de Sion et de Sierre, le secrétariat, l'informatique et la gestion administrative du Tribunal de police. Le nouveau responsable désigné s'est vu confier, outre la gestion de l'entité, des missions et des projets dans le domaine informatique, dont la PRVC est fortement tributaire pour l'accomplissement de ses missions. Cette évolution a ainsi permis d'être plus réactif en cas de pannes informatiques, de réduire les coûts de dépannage et de développer des nouveaux outils adaptés aux besoins du Corps de police.

GOUVERNANCE DE LA PRVC

Conformément à la Loi sur les communes et aux statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre, la PRVC est gouvernée par deux organismes, à savoir l'Assemblée des délégués et le Comité de direction.

ASSEMBLEE DES DELEGUES

L'assemblée des délégués joue le rôle de l'organe délibérant dans la commune et est composé de neuf personnes, soit :

- Les deux Présidents des conseils municipaux des communes membres, soit Sion et Sierre,
- Sept représentants désignés par les conseils municipaux de Sion et Sierre selon la répartition suivante :
 - Quatre représentants pour la Ville de Sion,
 - Trois représentants pour la Ville de Sierre.

Ses principales attributions sont l'approbation du budget et des comptes, la modification des statuts, l'adhésion de nouvelles communes, l'autorisation des emprunts, l'approbation des nouvelles dépenses d'un montant supérieur à CHF 250'000.—, l'approbation des crédits supplémentaires supérieurs à CHF 20'000.—, l'adoption du règlement du personnel et de toutes les directives permettant l'exécution des tâches confiées à la PRVC et la désignation d'un organe de révision.

En 2022, les membres de l'Assemblée des délégués étaient les suivants :

M. Pierre Berthod	Président	Président de la Ville de Sierre
M. Phillippe Varone	Vice-président	Président de la Ville de Sion
Mme Natacha Bonvin	Déléguee	Conseillère générale, Ville de Sierre
M. Florian Chappot	Délégué	Conseiller municipal, Ville de Sion
M. Stéphane Häfliger	Délégué	Conseiller général, Ville de Sion
M. Pierre Kenzelmann	Délégué	Conseiller municipal, Ville de Sierre
M. Anthony Lamon	Délégué	Conseiller municipal, Ville de Sierre
Mme Nadine Pardo	Déléguee	Conseillère municipale, Ville de Sion
Mme Carole Schmid	Déléguee	Conseillère municipale, Ville de Sion

L'Assemblée des délégués a siégé à deux reprises en 2022 et a notamment pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes 2021,
- Approbation du budget 2023.

COMITE DE DIRECTION

Le Comité de direction est composé de quatre membres, à savoir les deux conseillers municipaux en charge du dicastère de la sécurité de Sion et Sierre ainsi que du commandant et du commandant-adjoint de la PRVC.

Les attributions du comité de direction sont notamment de veiller à l'exécution des buts de l'association conformément aux décisions prises par l'Assemblée des délégués, d'établir le budget de l'association, d'adopter des directives à portée uniquement opérationnelle ainsi que de procéder à l'engagement, à l'assermentation, aux promotions et à la cessation des rapports de travail des employés. A ce titre, le Comité de direction exerce, à l'égard du personnel, les droits et obligations de l'employeur.

Le Comité de direction était composé durant l'année 2022 par :

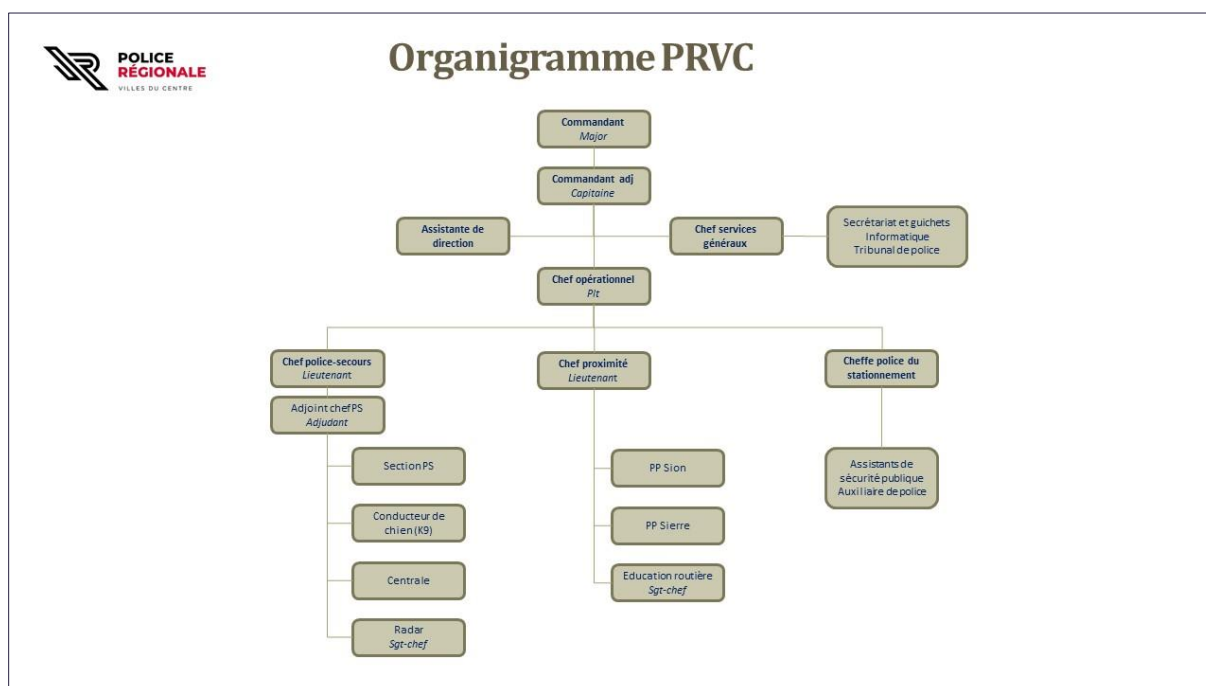
M. Cyrille Fauchère	Président	Conseiller municipal Ville de Sion
M. Eddy Beney	Vice-président	Conseiller municipal Ville de Sierre
Maj. Bernard Sermier	Membre	Commandant PRVC
Cap. Thomas Zimmermann	Membre	Commandant-adjoint PRVC

Le Comité de direction s'est réuni à 9 reprises en 2022 et a également traité de nombreux dossiers par voie de circulation. Ses principales actions ont été liées à la gestion des finances, au traitement des dossiers en lien avec le personnel et à l'établissement du projet de budget 2023.

ORGANISATION DE LA PRVC

La PRVC est composée de la Direction du corps de police et de quatre entités, à savoir Police Secours, Police de Proximité, Police du Stationnement et Services Généraux.

L'organigramme de la PRVC a évolué en 2022 avec le rattachement de l'entité des Services Généraux directement à la Direction du service en raison de la transversalité de ses missions. Anciennement assurée par un policier, la responsabilité de cette entité a été, en raison de la complexité du cahier des charges de la fonction, confiée à un civil qui, outre des compétences en matière de conduite et de gestion administrative, devait également disposer de connaissances confirmées dans le domaine informatique.



ACTIVITES DES DIFFERENTES ENTITES

DIRECTION DU CORPS DE POLICE

Placé sous la supervision du Comité de direction, la direction de la PRVC assure les tâches courantes de direction, notamment la gestion des ressources humaines et des finances, le lien avec les échelons politiques de la PRVC et les relations au niveau opérationnel avec les partenaires (communes partenaires, polices cantonales et municipales, autres acteurs de la protection de la population). La direction coordonne également l'entier des activités opérationnelles du corps de police et veille à la répartition des tâches entre les diverses entités.

ENTITE POLICE SECOURS

➤ Missions principales

- Répondre à toutes les interventions à caractère urgent sur le territoire de la PRVC et des communes partenaires (24h/24), que ce soit spontanément, sur délégation de la centrale 117 ou sur appel à la centrale de la PRVC,
- Patrouiller préventivement sur le territoire desservi par la PRVC,
- Assurer les services d'ordre lors des manifestations,
- Procéder aux dénonciations au règlement communal de police et, sur délégation, aux lois fédérales et cantonales,
- Planifier et gérer les moyens de contrôle radar.

➤ Activités 2022

En 2022, Police Secours a assuré **4'584** interventions (4'622 en 2021) sur demande de la population, soit une moyenne d'environ **13** interventions par jour, dont **293** ont fait l'objet d'une dénonciation au Tribunal de police (301 en 2021).

Suite à la reprise des manifestations en 2022, les services d'ordre se sont élevés à **153** (187 en 2021). Police Secours a également procédé à **172** contrôles de circulation. **474** infractions ont fait l'objet d'un procès-verbal LCR (Loi sur la circulation routière).

➤ Contrôles radar

Hormis durant la période du premier confinement, la PRVC a planifié régulièrement des contrôles radar, principalement pour renforcer la sécurité routière dans les zones à 20 km/h et 30 km/h, à forte densité de piétons, aux abords des écoles et dans des zones suite aux plaintes des citoyens.

Activités radar et infractions constatées (nombre)	2021	2022
Contrôles radar	410	473
Contrôles de jour	387	462
Contrôles de nuit	23	11
Véhicules contrôlés	49'001	63'759
Infractions	2'872	3'257
Amendes d'ordre	2'800	3'170
Dénonciations au SCN - Mesures administratives	63	77
Dénonciations au Ministère public	9	10

Le taux d'infraction de **5.11%** reste stable par rapport à 2021 (5.86%).

➤ Conducteur de chien

La PRVC dispose d'un conducteur de chien qui est formé pour la quête d'objets, la recherche de personnes et de pistes. Il est également actif dans la recherche de stupéfiants et les perquisitions. Il s'entraîne et collabore étroitement avec la brigade canine de la police cantonale.

Activités avec engagement du chien de police (nombre)	2021	2022
Recherche de stupéfiants	16	23
Quête d'objets	2	0
Recherche de personnes	8	3
Perquisition	5	5
Autre intervention de police	0	1
Engagement du chien de police	31	32



➤ Centrale de police - CEN

Le regroupement des deux centrales Sierre et Sion sur un seul site, avec une section de collaborateurs affiliés à cette tâche, a permis de bénéficier d'un personnel spécifiquement formé, améliorant ainsi la qualité de réponse à la population et de diminuer, à terme, les coûts d'investissement et d'exploitation du matériel technique.

La centrale de la PRVC fonctionne 24h/24 et 7 jours/7 et répond à toutes les demandes d'intervention de la population ainsi qu'aux appels transférés par la centrale de la Police cantonale.

Appels selon la source (nombre)	2021	Part %	2022	Part %
Appels au numéro d'urgence PRVC 027 327 6 117	2'485	40%	2'231	36%
Transferts de la centrale de la Police cantonale	3'353	54%	3'450	56%
Autre	376	6%	468	8%
Total des appels gérés par la Centrale PRVC	6'214	100%	6'149	100%

➤ Patrouilles cyclistes - BIKE PATROL

Les patrouilles cyclistes offrent l'avantage de favoriser le contact avec la population et d'accéder à des lieux ne pouvant être desservis avec les véhicules de service.



Patrouilles cyclistes	2021	2022
Bike Patrol (nombre)	28	20
Kilomètres parcourus	738	554

➤ Collaboration avec les partenaires

Police Secours a collaboré à de nombreuses reprises avec ses partenaires, à savoir :

Interventions en collaboration avec des partenaires (nombre)	2021	2022
Services du feu 118	408	481
Police des transports CFF	69	109
Travail au noir - Protection des travailleurs	17	18
APEA - OPE	41	44
Interventions avec partenaires	535	652



➤ Véhicules

La PRVC dispose d'un parc de 20 véhicules à moteur (16 voitures et 4 motos), lesquels ont parcouru en 2022 un total de **349'199 km** (324'915 km en 2021). A noter que la PRVC remplace progressivement ses véhicules de police par des véhicules hybrides et dispose d'un véhicule électrique pour la police de proximité.

ENTITE POLICE DE PROXIMITE

➤ Missions principales

- Assurer un contact permanent et régulier avec la population des différents quartiers attribués,
- Collaborer avec les organisations ou entités actives dans les quartiers (associations de quartier, commerçants, établissements publics, milieux associatifs),
- Résoudre des problématiques récurrentes en collaboration avec les autres partenaires (administration communale, police cantonale, éducateurs de rue, etc.),
- Assurer l'éducation routière au niveau primaire, secondaire 1 et 2,
- Gérer les patrouilleurs enfants et adultes,
- Mettre sur pied et participer à des actions visant à la prévention,
- Prélever l'eau des piscines pour les analyses idoine.

➤ Activités 2022

Durant l'année 2022, la Police de Proximité a traité **320** dossiers (301 en 2021) visant à résoudre des problématiques sur le long terme.

Plusieurs dossiers sont encore en cours de traitement ou de suivi par cette entité, en lien avec les différentes manifestations à venir et les chantiers qui sont en cours de réalisation, ou qui vont l'être, sur tout le territoire de la PRVC.



➤ Education routière

Depuis la rentrée scolaire 2022, les patrouilleurs scolaires enfants, habituellement affectés aux contrôles des passages présentant une dangerosité réduite, ont été supprimés. En effet, les différents points qui étaient tenus par les écoliers ont été annulés, ce à la suite d'une étude du BPA *Bureau de prévention des accidents* déléguée et réalisée par la Police cantonale.



Activités d'éducation routière (nombre)	2021	2022
Classes visitées	396	304
Enfants ayant bénéficié de la formation	7'586	6'132
Patrouilleurs enfants et adultes	48	43

ENTITE POLICE DU STATIONNEMENT

➤ Missions principales

La Police du Stationnement, composée d'assistants de sécurité publique (ASP), assure les missions suivantes :

- Assurer le contrôle des stationnements en surface et dans les parkings souterrains,
- Collaborer avec Police Secours lors des services d'ordre (manifestations),
- Collaborer avec la Police de Proximité pour différentes missions (patrouilleurs scolaires, présence préventive aux abords des écoles, votations, marché de la Vieille Ville de Sion).

➤ Contrôle du stationnement

Le contrôle du stationnement vise à réprimer les comportements dangereux ou inadéquats (parcage sur un passage piétons, parcage non autorisé sur une place pour personne à mobilité réduite, etc.) et à contrôler la durée du stationnement dans les zones limitées afin d'assurer un tournus des véhicules sur ces places.

Durant l'année 2022, la police du stationnement a dénoncé **53'058** infractions (54'093 infractions en 2021). Cette stabilisation par rapport à 2021 s'explique principalement par les missions annexes effectuées, ainsi que les différents renforts aux autres services durant l'année.

Outre les missions de contrôle du stationnement, la Police du Stationnement a effectué différentes tâches, à savoir :

- Gestion de la signalisation,
- Vidange et entretiens horodateurs/parcs,
- Renfort à la centrale de police PRVC,
- Remplacements aux guichets de police de Sion et de Sierre.

ENTITE SERVICES GENERAUX

➤ Missions principales

Cette section, anciennement dénommée administration et logistique, assure la desserte des guichets de police des postes de Sion et Sierre. Elle assure également toutes les tâches à caractère administratif, comptable ou en lien avec la gestion du contentieux et le Tribunal intercommunal de police. De plus, elle gère également l'informatique et télécommunications du corps de police.

➤ Activités 2022

Afin de décharger la direction, le traitement de la facturation et des remboursements a été repris par cette entité. Le système d'amende par QR code étant à présent en place, l'automatisation de certains processus a pu être améliorée.

TRIBUNAL INTERCOMMUNAL DE POLICE

Par convention de délégation, la PRVC assure le secrétariat et la gestion administrative et financière du Tribunal Intercommunal de Police qui regroupe les deux communes membres de l'association PRVC (Sion et Sierre), ainsi que l'ensemble des communes partenaires.

➤ Rétrospective 2022

L'engagement de personnel supplémentaire dédié à cette entité en 2022 a permis de mettre à jour les procédures en cours, notamment en ce qui concerne les mises à ban, les mises en poursuite ainsi que la conversion des amendes non payées en jours d'arrêt, en collaboration avec le Tribunal de l'application des peines et mesures (TAPEM).

Affaires traitées par le Tribunal Intercommunal de Police (nombre)	2021	2022
Ordonnances pénales	5'615	5'557
Amendes d'ordre	5'371	5'111
Mises à ban	190	443
Impôt sur les chiens	54	3
Mandats de répression	319	259
Oppositions et contentieux	2'610	3'771
Lettres de maintien	955	884
Lettres d'annulation	1'134	1'157
Réquisitions de poursuite	521	1'730
Rappel avant conversion en jours d'arrêt	-	79
Convocations en prison	-	11

FINANCES

➤ Bilan au 31 décembre 2022

Aperçu du bilan et du financement		à fin DECEMBRE 2022	à fin DECEMBRE 2021
1 Actif		1 528 653	1 113 506
10 ACTIFS CIRCULANTS		1 507 953	1 072 106
100 Disponibilités et placements à court terme		453 607	130 475
101 Créances		29 586	38 394
104 Actifs de régularisation		1 024 760	903 236
14 ACTIFS IMMOBILISES		20 700	41 400
142 Immobilisations incorporelles PA		20 700	41 400
2 Passif		1 528 653	1 113 506
20 ENGAGEMENTS COURANTS		1 528 653	1 113 506
200 Engagements résultants des livraisons et de prestations de services		1 351 037	901 040
204 Passifs de régularisation		177 616	212 466

➤ Compte d'exploitation global (Police et Tribunal de police)

Comptes 2021	Compte de résultat Global (Police + TPOL)		Comptes 2022	Budget 2022	Ecart au budget	
Fr. 13 270 972	3	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Fr. 13 477 084	Fr. 13 445 346	% 0.24	Fr. 31 738
11 337 534	30	Charges de personnel	11 702 013	11 707 946	0.05	5 933
116 866	300	Autorités, commissions et juges	359 576	290 172	23.92	69 404
8 998 382	301	Traitements	9 009 471	9 060 885	0.57	51 414
2 870	304	Allocations	14 680	16 000	8.25	1 320
2 150 644	305	Charges sociales	2 137 236	2 181 889	2.05	44 653
68 772	309	Frais de formation	181 050	159 000	13.87	22 050
1 823 668	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 627 420	1 609 900	1.09	17 520
356 444	310	Charges de matières et de marchandises	383 709	349 500	9.79	34 209
96 788	311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	75 647	109 000	30.60	33 353
1 552	312	Energie, eaux et taxes	13 843	25 000	44.63	11 157
912 591	313	Prestations de service et honoraires	659 953	597 100	10.53	62 853
67 400	315	Entretien de matériel et de véhicules	103 148	86 500	19.25	16 648
366 437	316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	361 266	366 500	1.43	5 234
19 476	317	Dédommagements	25 435	40 000	36.41	14 566
-	318	Réévaluations sur créances	-	30 000	100.00	30 000
2 980	319	Diverses charges d'exploitation	4 421	6 300	29.83	1 879
43 200	33	Amortissement de patrimoine administratif	88 200	72 500	21.66	15 700
43 200	332	Amortissements immo. incorporelles	88 200	72 500	21.66	15 700
66 570	36	Charges de transferts	59 450	55 000	8.09	4 450
66 570	360	Parts de revenus destinées à des tiers	59 450	55 000	8.09	4 450
-	361	Dédommagements à des collectivités publiques	-	-	-	-
Comptes 2021	Compte de résultat Global (Police + TPOL)		Comptes 2022	Budget 2022	Ecart au budget	
Fr. 13 270 972	4	REVENUS	Fr. 13 477 084	Fr. 13 445 346	% 0.24	Fr. 31 738
3 646 912	42	Taxes et redevances	3 803 607	3 395 000	12.04	408 607
518 731	421	Emoluments pour actes administratifs	595 786	325 000	83.32	270 786
307 685	426	Remboursements	315 076	70 000	350.11	245 076
2 820 496	427	Amendes	2 892 744	3 000 000	3.58	107 256
646 087	43	Revenu divers	268 016	203 000	32.03	65 016
8 977 973	46	Revenus de transferts	9 405 461	9 847 346	4.49	441 885
8 977 973	461	Dédommagement des communes	9 405 461	9 847 346	4.49	441 885

➤ **Compte d'exploitation (Police)**

Comptes 2021			Compte de résultat Police			Comptes 2022			Budget 2022			Ecart au budget	
Fr.				Fr.		Fr.		%		Fr.			
12 683 432	3	CHARGES DE FONCTIONNEMENT		12 809 159		12 956 422	-	1.14	-	147 263			
11 205 650	30	Charges de personnel		11 284 539		11 358 522	-	0.65	-	73 983			
8 998 382	301	Traitements		9 009 471		9 060 885	-	0.57	-	51 414			
2 870	304	Allocations		14 680		16 000	-	8.25	-	1 320			
2 135 626	305	Charges sociales		2 079 338		2 122 637	-	2.04	-	43 299			
68 772	309	Frais de formation		181 050		159 000		13.87		22 050			
1 368 012	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		1 376 971		1 470 400	-	6.35	-	93 429			
346 853	310	Charges de matières et de marchandises		379 491		345 000		10.00		34 491			
96 788	311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif		75 647		109 000	-	30.60	-	33 353			
1 552	312	Energie, eaux et taxes		13 843		25 000	-	44.63	-	11 157			
466 525	313	Presations de service et honoraires		413 721		462 100	-	10.47	-	48 379			
67 400	315	Entretien de matériel et de véhicules		103 148		86 500		19.25		16 648			
366 437	316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation		361 266		366 500	-	1.43	-	5 234			
19 476	317	Dédommagements		25 435		40 000	-	36.41	-	14 566			
-	318	Réévaluations sur créances		-		30 000	-	100.00	-	30 000			
2 980	319	Diverses charges d'exploitation		4 421		6 300	-	29.83	-	1 879			
43 200	33	Amortissement de patrimoine administratif		88 200		72 500		21.66		15 700			
43 200	330	Amortissements immobilisations incorporelles PA		88 200		72 500		21.66		15 700			
-	332	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles PA		-		-				-			
66 570	36	Charges de transferts		59 450		55 000		8.09		4 450			
66 570	360	Parts de revenus destinées à des tiers		59 450		55 000		8.09		4 450			
-	361	Dédommagements à des collectivités publiques		-		-				-			
Comptes 2021			Compte de résultat Police			Comptes 2022			Budget 2022			Ecart au budget	
Fr.				Fr.		Fr.		%		Fr.			
- 12 683 432	4	REVENUS		- 12 809 159		- 12 956 422	-	1.14	-	- 147 263			
- 3 133 761	42	Taxes et redevances		- 3 212 690		- 3 075 000		4.48	-	- 137 690			
- 5 580	421	Emoluments pour actes administratifs		- 4 870		- 5 000	-	2.60		- 130			
- 307 685	426	Remboursements		- 315 076		- 70 000		350.11		- 245 076			
- 2 820 496	427	Amendes		- 2 892 744		- 3 000 000	-	3.58		- 107 256			
- 646 087	43	Revenu divers		- 268 016		- 203 000		32.03	-	- 65 016			
- 8 903 584	46	Revenus de transferts		- 9 328 453		- 9 678 422	-	3.62		- 349 969			
- 8 903 584	461	Dédommagement des communes		- 9 328 453		- 9 678 422	-	3.62		- 349 969			

➤ **Compte d'exploitation (Tribunal de Police)**

Comptes 2021		Compte de résultat Tribunal de Police		Comptes 2022		Budget 2022		Ecart au budget	
Fr.				Fr.		Fr.	%		Fr.
587 541	3	CHARGES DE FONCTIONNEMENT		667 924		488 924	37		179 000
131 884	30	Charges de personnel		417 475		349 424	19		68 051
116 866	300	Autorités, commissions et juges		359 576		290 172	24		69 404
15 018	305	Charges sociales		57 898		59 252	2		1 354
455 656	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		250 450		139 500	80		110 950
9 590	310	Charges de matières et de marchandises		4 218		4 500	6		282
446 066	313	Presations de service et honoraires		246 232		135 000	82		111 232
Comptes 2021		Compte de résultat Tribunal de Police		Comptes 2022		Budget 2022		Ecart au budget	
Fr.				Fr.		Fr.	%		Fr.
- 587 541	4	REVENUS		- 667 924		- 488 924	37		- 179 000
- 513 151	42	Taxes et redevances		- 590 916		- 320 000	85		- 270 916
- 513 151	421	Emoluments pour actes administratifs		- 590 916		- 320 000	85		- 270 916
- 74 389	46	Revenus de transferts		- 77 008		- 168 924	- 54		- 91 916
- 74 389	461	Dédommagement des communes		- 77 008		- 168 924	- 54		- 91 916

➤ **Répartition de l'excédent de charges Sion et Sierre****Répartition de l'excédent de charges PRVC - Villes de Sion et Sierre - comptes 2022**

Excédent de charges PRVC	7'023'770 CHF
Excédent de charges Tpol	77'008 CHF
Excédent de charges à répartir au prorata population	7'100'778 CHF

Répartition au prorata de la population	Habitants	Excédent au prorata
Sion	34'268	4'720'444 CHF
Sierre	17'280	2'380'334 CHF
TOTAL	51'548	7'100'778 CHF

Comparaison avec budget validé	Budget 2022 validé	Résultat final	Ecart
Sion	5'067'723 CHF	4'720'444 CHF	347'279 CHF
Sierre	2'551'623 CHF	2'380'334 CHF	171'289 CHF
TOTAL	7'619'346 CHF	7'100'778 CHF	518'568 CHF

➤ Commentaires généraux sur les comptes 2022

Le résultat financier de l'année 2022 est satisfaisant. L'excédent de charges planifié dans le cadre du budget 2022 de la PRVC s'élevait à CHF 7'619'346.-. Le résultat final s'élève à CHF 7'100'778.-, soit une différence de CHF 518'658.- en faveur des villes de Sion et Sierre.

Comme les deux exercices précédents, les charges ont été parfaitement maîtrisées et sont donc restées dans l'enveloppe budgétaire allouée. De plus, le montant de CHF 50'000.- qui avait été provisionné en cas de refus du projet de délocalisation des locaux de Sion dans le secteur de la Poste/Gare (frais d'étude) n'a pas été utilisé dès lors que le projet sera mené à son terme à la fin de l'année 2023.

Au niveau des revenus, certains de ces derniers ont subis une augmentation significative, notamment :

- les frais administratifs du Tribunal de police (+ CHF 270'916.-) liés au nombre d'affaires traitées par cette entité,
- les indemnités journalières maladie/accident/APG pour le personnel (+ CHF 245'076.-) en raison d'absences de longue durée pour cause de maladie ou accident.

➤ Rapport de l'organe de révision

En date du 27 février 2023, le réviseur désigné par l'assemblée des délégués a rendu son rapport et a conclu à la conformité des comptes annuels de l'association PRVC.

* * *

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC), à Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA



Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jacques Voeffray
Expert-réviseur agréé

Sion, le 27 février 2023
Exemplaire numérique

Annexes : Etats financiers établis par BDO SA comprenant :
- comptes annuels
- tableau des taux d'amortissement